

**ARRETE N°A2023-09
 PORTANT COMPOSITION
 DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B**

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Drôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (Articles L261-2 à L261-7, articles L262-1 à L262-2, articles L262-5 à L262-6, article L263-3, articles L264-1 à L264-2),

Vu le Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération N° 2022-21 du Conseil d'administration en date du 13 juin 2022 fixant les modalités d'organisation des Elections professionnelles 2022,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du 8 décembre 2022,

Vu la délibération N° 2023-05 du Conseil d'administration en date du 16 janvier 2023 désignant les représentants des collectivités aux Commissions Administratives Paritaires (A – B - C) et à la Commission Consultative Paritaire, et désignant Madame Eliane GUILLON Présidente des instances,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la **Commission Administrative Paritaire de Catégorie B**, présidée par Madame Eliane GUILLON, s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES – CAP cat. B			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom / Prénom	Collectivité	Nom / Prénom	Collectivité
GUILLON Eliane	<i>BOURG LES VALENCE</i>	BESNIER Didier	<i>ROCHEGUDE</i>
HOURDOU Philippe	<i>MARCHES</i>	BAUDOUIN Jean-Louis	<i>SAINT BENOIT EN DIOIS</i>
BROT Suzanne	<i>PORTES LES VALENCE</i>	ORIOU Gérard	<i>SAINT RAMBERT D'ALBON</i>
ANGELI Xavier	<i>TAIN L'HERMITAGE</i>	VEISSEIX Lydie	<i>CHARPEY</i>
LAPLANCHE-SERVIGNE François	<i>LA GARDE ADHEMAR</i>	BERNARD Evelyne	<i>LIVRON SUR DROME</i>
PEROT Sylvie	<i>LAVEYRON</i>	DEFRANCE Christèle	<i>SERVES SUR RHONE</i>

REPRESENTANTS DU PERSONNEL – CAP Cat. B

Organisation syndicale	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	GALLO Bérengère	BAYLE Frédéric
	CREUSAT-TERTEL Sylvia	DUSSOUILLEZ Estrela
UNSA	POULAIN Sonia	HERRERO Manuel
	COLAIACOVO Maria	BRUNEL Cécile
	CHEVALIER Christelle	GAUTHIER Jérémy
FA-FPT	FRICK Thierry	BENNACER Youcef

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis aux collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Drôme ainsi qu'aux organisations syndicales.

Fait à Bourg-lès-Valence, le 02/02/2023
La Présidente du Centre de Gestion de la Drôme
Eliane GUILLON



La Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr